

INFO PARENTS SPÉCIAL

RETOUR EN CLASSE

Chers parents,

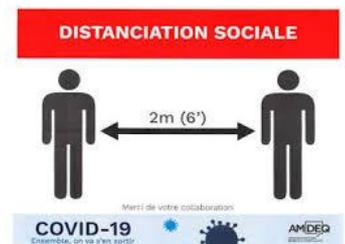
Vous avez sûrement entendu la conférence de Presse du Ministre de l'Éducation concernant la réouverture des établissements scolaire le **19 mai prochain**.

En résumé, afin d'assurer la sécurité des élèves et du personnel, nous devons organiser l'école autrement afin d'appliquer notamment les mesures d'hygiène strictes de la Direction générale de la santé publique :

Distanciation sociale

- Respect de la règle de distanciation sociale de 2 mètres entre chaque personne.

Maximum de 15 élèves par local • Aménagement des locaux pour respecter cette directive • Recours à des locaux plus grands au besoin (autres installations) • Isolement des groupes entre eux (fermeture des gymnases, modules de jeux, cafétéria et salle de musique) • Horaires ajustés pour minimiser les déplacements et regroupements en même temps (ex. : accès à la cour de récréation à tour de rôle) • Aucun visiteur autorisé dans l'école.



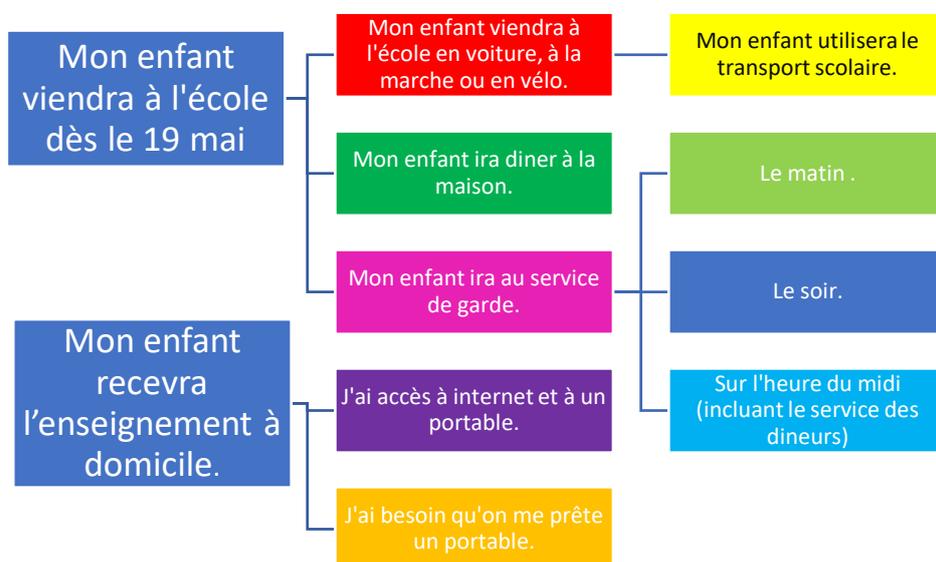
Mesures d'hygiène

- Entretien régulier pour assurer la salubrité des locaux • Sensibilisation en matière d'hygiène des mains et d'étiquette respiratoire • Lavage des mains fréquent et obligatoire pour tous.



Nous favorisons fortement le retour en classe pour les élèves en difficultés afin de consolider leurs apprentissages. La Commission scolaire vous acheminera **un formulaire d'inscription sous peu afin de connaître vos intentions pour le retour en classe**. Vous avez jusqu'au 11 mai pour y répondre, mais plus tôt vous le faites, mieux nous serons en mesure de nous organiser. En effet, selon le nombre d'élèves qui seront présents, nous devons réorganiser les lieux physiques et les ressources humaines disponibles afin ultimement de répondre aux besoins des élèves présents à l'école et aussi de répondre aux besoins des élèves recevant

l'enseignement à la maison. Ainsi, voici un organigramme résumant les décisions que vous devrez prendre :



Ainsi, afin de prendre une **décision éclairée** à savoir si vous désirez retourner votre enfant à l'école ou lui faire l'école à la maison, **voici certains éléments importants** à prendre en considération :

- Un maximum de 15 élèves par classe sera possible donc nous devons repenser l'école autrement. Ainsi, il est possible que votre enfant ne soit pas avec son titulaire habituel, ne soit pas dans le même local ou avec les mêmes coéquipiers de classe qu'avant le 13 mars. Nous ferons tout en notre possible pour conserver le plus possible ce qui était déjà instauré, mais il va sans dire que certains changements seront nécessaires afin de respecter les mesures d'hygiène et de distanciation sociale.
- Si votre enfant avait l'habitude d'utiliser le **transport scolaire**, nous vous invitons fortement à venir le reconduire ou encore à utiliser la marche au le vélo pour se rendre à l'école. En effet, toujours dans l'objectif de respecter les mesures mentionnées ici-haut, le service des transports doit assurer un respect d'une limite d'un enfant par banc, un banc sur deux doit être libre et une zone de protection pour le conducteur sera mise en place. 
- Les **cours d'éducation physique** seront exclus de l'horaire afin d'éviter de toucher aux mêmes objets (ballons) et éviter les contacts physiques entre les élèves.

- Les habitudes connues avant la pandémie au **service de garde** seront également modifiées : le service de traiteur ne sera pas offert et les enfants devront tous avoir un lunch froid (les éducatrices ne pourront pas utiliser les micro-ondes). Les élèves mangeront avec les mêmes 15 élèves qu'ils côtoient en classe, dans le même local, afin d'éviter les contacts.
- Les **récréations** auront lieu en rotation, 15 élèves à la fois.
- Les **cours de spécialité** seront annulés ou modifiés (ex : en musique, les élèves ne pourront pas manipuler les instruments aussi facilement qu'avant et les jeux d'équipe en éducation physique seront impossibles).
- Le retour en classe n'est pas obligatoire. Les parents qui jugent plus approprié de poursuivre la scolarisation de leurs enfants à la maison pourront bénéficier d'un encadrement pédagogique à distance et certains membres de notre personnel seront affectés pour accompagner ces élèves et répondre à leurs besoins à distance. **La décision du parent sur la fréquentation en classe devra être connue et maintenue, dans la mesure du possible, jusqu'à la fin des classes**, à moins de situations exceptionnelles pouvant survenir d'ici la fin juin afin de permettre l'organisation des services d'encadrement pédagogique et de transport scolaire. Si vous voulez éventuellement faire réintégrer votre enfant (exemple, en juin) à l'école, vous devez nous aviser une semaine à l'avance, soit 7 jours du calendrier. Aucune fréquentation à temps partiel ne sera possible.
- Il y aura possibilité de venir récupérer **les effets personnels, en cas de non-fréquentation** (informations à venir : l'école communiquera la date et le fonctionnement sous peu).

En espérant que le tout est clair...

Nous vous remercions de votre collaboration.

et on l'entend beaucoup mais...



Chantal Deslauriers
Directrice

Véronique Lemire
Directrice adjointe